



APPEL A PROJETS ASSOCIATIONS 2026

ACCOMPAGNEMENT DES PROCHES AIDANTS

En France, 11 millions de personnes accompagnent un proche malade ou en perte d'autonomie. Pourtant, 64 % d'entre eux ignorent qu'ils sont aidants. Ce rôle, souvent assumé dans l'ombre, a des conséquences importantes sur la santé, la vie professionnelle et le bien-être personnel.

À travers son Appel à Projets le Comité du Nord souhaite soutenir et développer une offre d'accompagnement adaptée et cohérente aux besoins des proches aidants de personnes diagnostiquées d'un cancer (en phase d'aidance active ou non).



Date limite de dépôt : 30 janvier 2026

Objectif de l'Appel à projets :

A travers son appel à projet le Comité du Nord peut aider à :

- **Soutenir des actions locales d'accompagnement des aidants** qui accompagnent ou ont accompagné une personne atteinte de cancer.
- Etendre **son accompagnement des aidants aux populations fragilisées et/ou isolées** sur le département du Nord.

A qui est destiné cet Appel à projets ?

- Aux associations



Territoire :

Le **département du Nord**.

Les projets déposés sur les territoires suivants seront favorisés : **Avesnois, Cambrésis et Flandre intérieure**.



Critères d'éligibilité du projet :

- Répondre à l'objectif de cet Appel à projets : **l'accompagnement des proches aidants**
- Garantir la pérennisation du projet
- Ne pas demander une aide financière pour le fonctionnement administratif de la structure (en particulier les salaires)
- **Les projets faisant apparaître un co-financement seront retenus en priorité**, l'aide financière ne pourra excéder 50 % du montant total du projet
- **Fournir un rescrit fiscal** au Comité du Nord

Que peut prendre en charge cet Appel à projets ?

- **Une offre d'accompagnement dédiée aux proches aidants**, sans distinction d'âge ni de lien de parenté
- **Une offre d'accompagnement spécifique dédiée aux jeunes aidants** (enfants et/ou adolescents de moins de 25 ans)
- **Des campagnes et/ou actions de sensibilisation sur la thématique de l'aidance** (à destination des professionnels de l'Education nationale ou des entreprises par exemple)

Le porteur de projet s'engage à :

- Faire référence au soutien de la ligue dans toutes communications liées à son projet (réseaux sociaux, site internet, affiche, flyer, planning, ...).
- Fournir une évaluation et un bilan de l'action : il est **obligatoire** de nous transmettre un bilan financier des dépenses de l'action et un bilan opérationnel du projet (renouvellement ou non).

Répondre à cet Appel à projets :

- Constituer un dossier de candidature complet au format imposé.
- Le dossier devra être transmis par courrier postal en 1 exemplaire et par voie électronique à l'adresse suivante apmp.CD59@ligue-cancer.net pour le 30 janvier 2026 inclus (cachet de la poste faisant foi).
- **Tout dossier reçu hors délai ne sera pas traité et sera automatiquement refusé.**

Important : les méthodes d'accompagnement proposées doivent reposer sur des recommandations reconnues, explicables, efficaces et encadrées. (cf note en annexe)